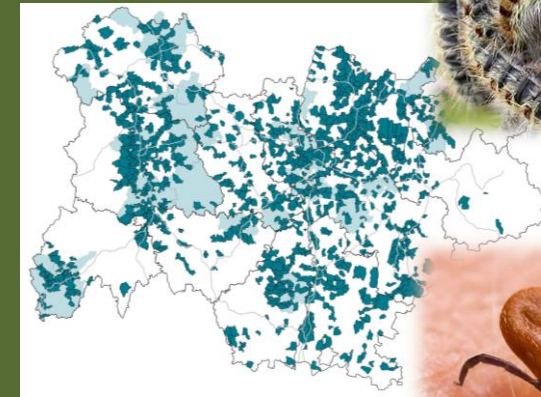
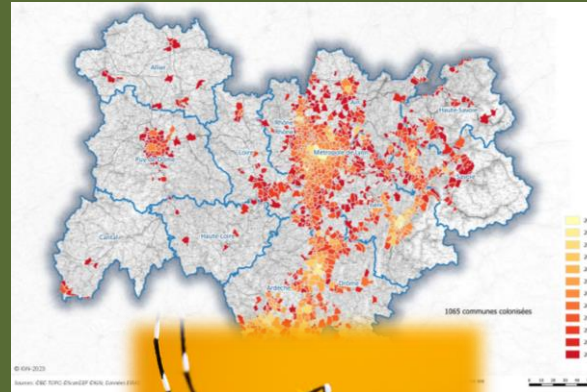


Les missions du référent

Cas de l'Ambroisie

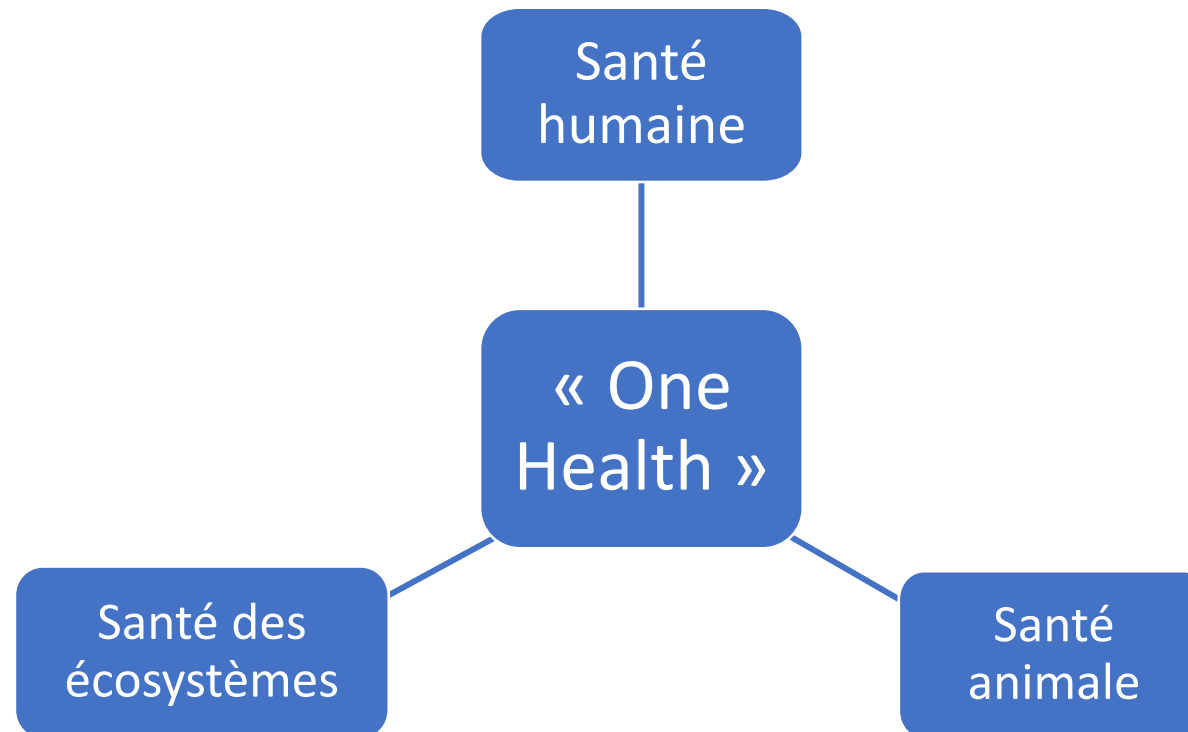


Webinaire – 27 mai 2025 11h30 - 12h30

Alexandre GAUTHIER – Thomas BREVET



**Plan régional santé
environnement 2024-2028
(PRSE4)
pour l'Auvergne-Rhône-Alpes**



Le Plan Régional Santé Environnement (2024-2028)

D é c l i n a i s o n r é g i o n a l e d u P N S E 4

Pilotage par l'ARS, la DRAAF, la DREAL, et la Préfecture de région

Les collectivités territoriales peuvent être partie-prenantes

Le PRSE4 définit les orientations et les actions à mettre en œuvre pour préserver et améliorer la santé de la population en tenant compte des enjeux environnementaux.

Il est élaboré en concertation avec les acteurs régionaux et locaux de la santé et de l'environnement.



Les 3 axes du PRSE4 :

1. Développer les connaissances, informer et sensibiliser les acteurs
2. Réduire les expositions
3. Mobiliser les territoires en santé-environnement

Les collectivités peuvent développer leur propre stratégie d'action ou
s'appuyer sur des dispositifs existants

(CLS, Plan Climat Air Energie Territorial, SRADDET, Agenda 21 (ou 2030))

Le Plan Régional Santé Environnement (2024-2028)

Action 2.1

Réduire l'exposition de la population aux risques sanitaires liés aux espèces à enjeux pour la santé en expansion en Auvergne-Rhône-Alpes

5 groupes d'espèces à suivre en priorité :

- Les ambroisies
- Les processionnaires (pin / chêne)
- Le moustique tigre
- La berce du Caucase
- Les tiques



Plusieurs partenaires mobilisés pour faire vivre cette action :

EIRAD / FREDON AuRA / URCPIE / RNSA / Atmo AuRA

- Surveiller les espèces-cibles
- Evaluer les risques pour la population, les animaux et les écosystèmes
- Informer et Mobiliser les acteurs publics / privés
- Accompagner les gestionnaires d'espaces dans la construction de plans d'actions

Actions en construction sur 2024



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Les ambrosies

Plantes au pollen allergisant

Lutter contre l'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes

Atelier d'information à distance

Vendredi 24 mars 2023

Nicolas BACQUIE – Charly TRAVERSINO (FREDON AURA)

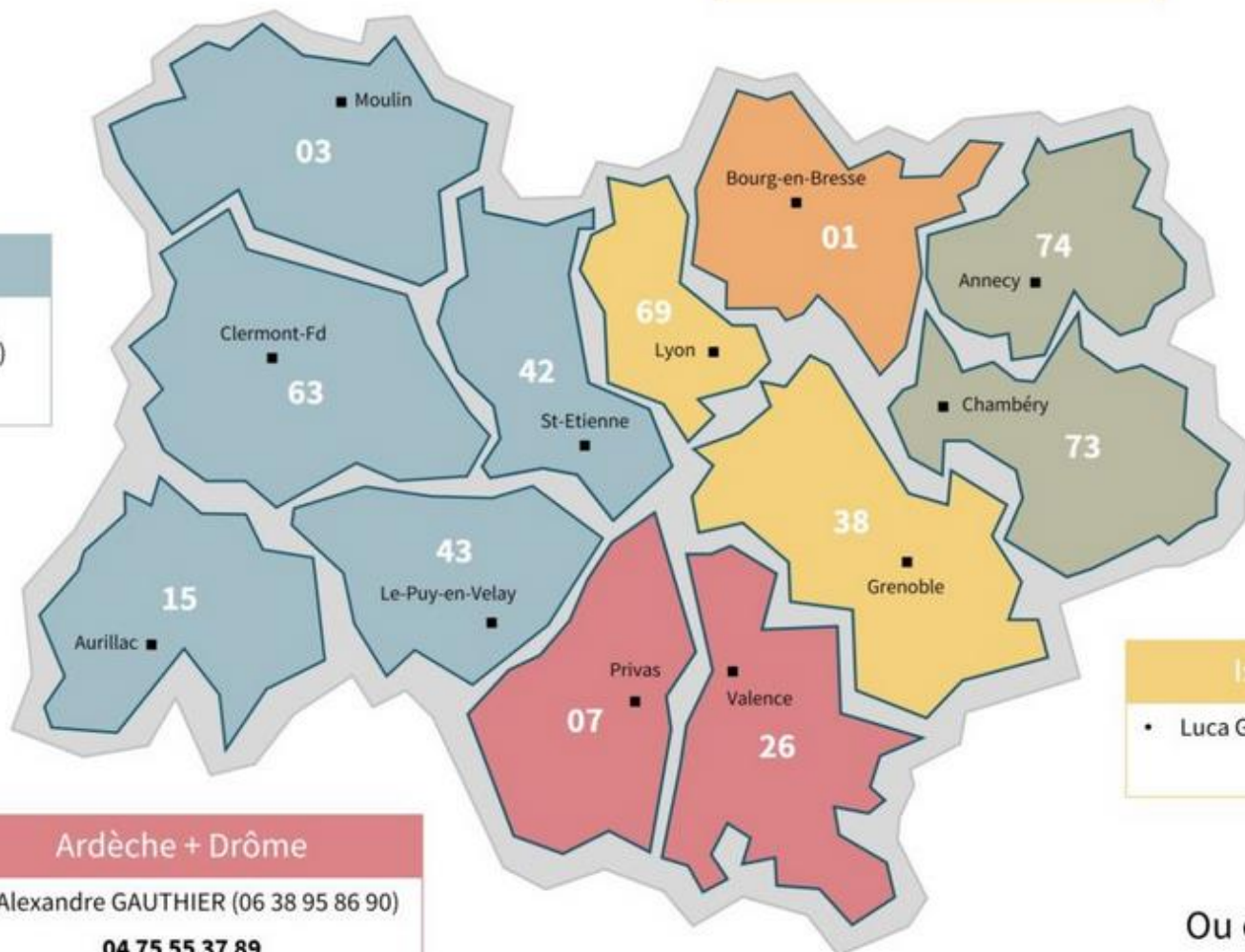


Correspondants « Ambroisie » en Auvergne Rhône-Alpes

Auvergne + Loire

- Frédéric CARAY (06 82 25 73 46)
- Hélène LECLERC (07 68 91 53 68)

04 75 55 81 80



Ardèche + Drôme

- Alexandre GAUTHIER (06 38 95 86 90)

04 75 55 37 89

Ain

- Thomas BREVET (06 31 60 77 46)

04 74 45 56 56

Coordination régionale

- Frédéric CARAY (06 82 25 73 46)
- Charly TRAVERSINO (07 86 13 48 22)

04 37 43 40 70

ambroisie@fredon-aura.fr

Savoie(s)

- Marie-Hélène PLAVERET (06 85 45 41 41)

04 79 33 46 89

Isère + Rhône

- Luca GUIVARC'H (06 80 36 65 51)

04 37 43 40 70

Ou contactez-nous par mail :

ambroisie«numéro du département»@fredon-aura.fr

Exemple pour le département de l'Ardèche : ambroisie07@fredon-aura.fr

Programme de l'atelier



Le rôle du référent

Actions terrain,
communication,
designation, ...

:

Les moyens

La boîte à outils du
référent

:

Echanges

Questions/ réponses
Partage d'expériences

:



:

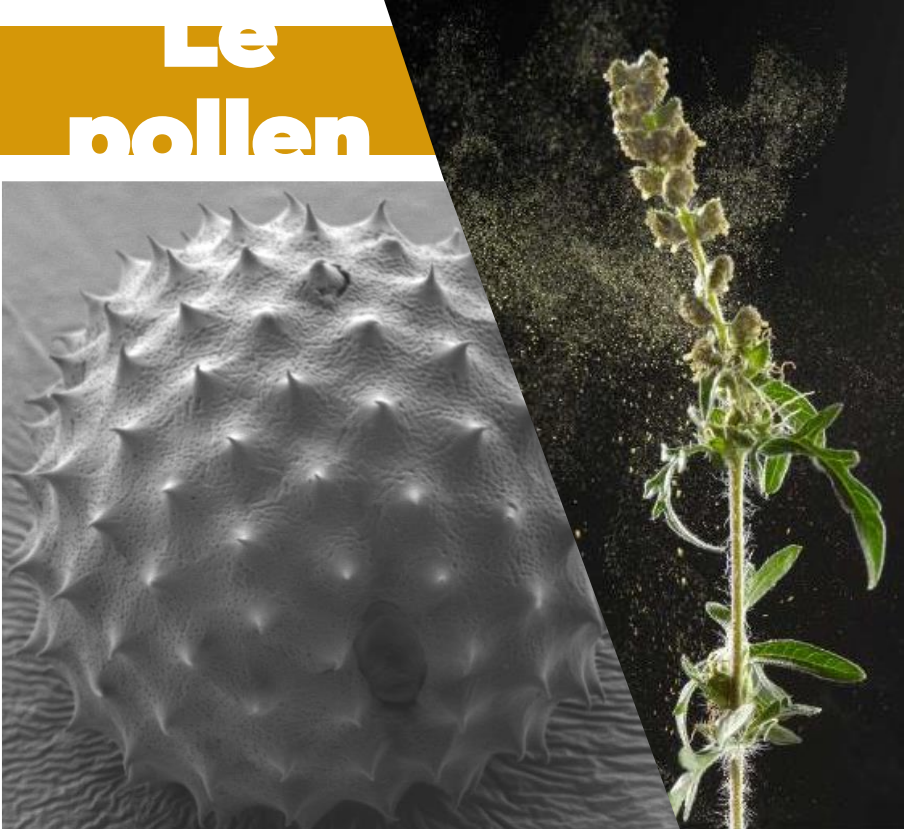


FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Les ambroisies

Plantes au pollen
allergisant





Potentiel allergisant classé niveau 5/5 !

⇒ 5 grains / m³ d'air = allergie.

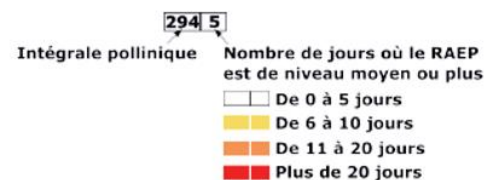
AuRA : ~ 9% de la population est allergique

Jusqu'à 21% dans les zones fortement colonisées par la plante

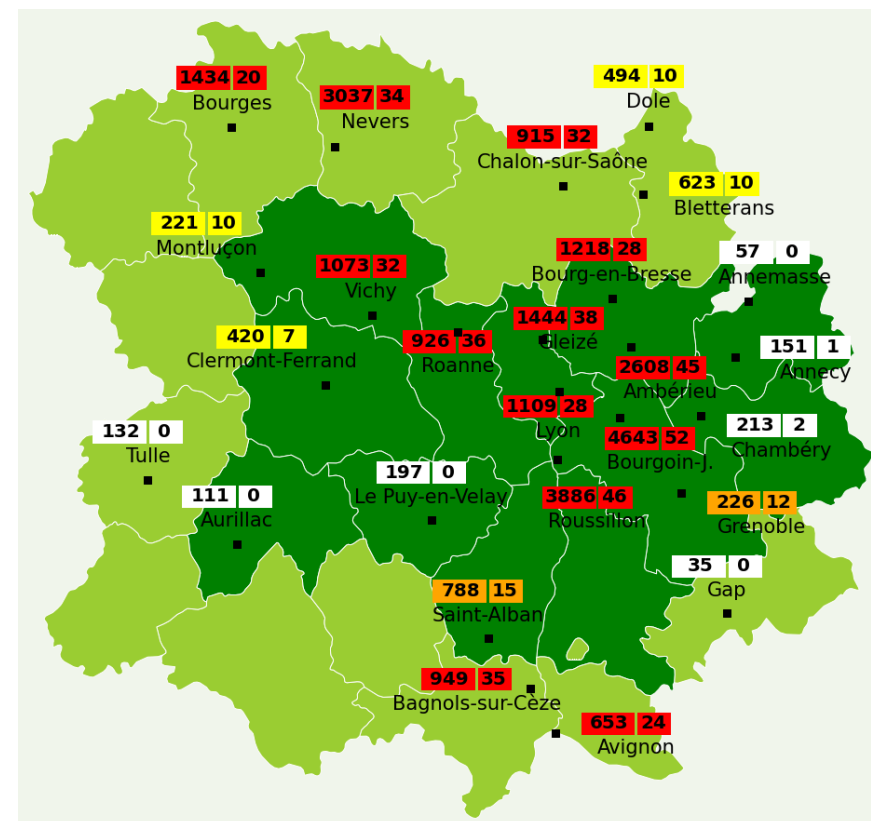
660 000 personnes supposées allergiques !

Coût global de santé : **40 millions €** (données ORS 2017)

Les pollens d'ambroisie en Auvergne-Rhône-Alpes en 2024



* Capteurs saisonniers ne fonctionnant que pendant la période de pollinisation de l'ambroisie

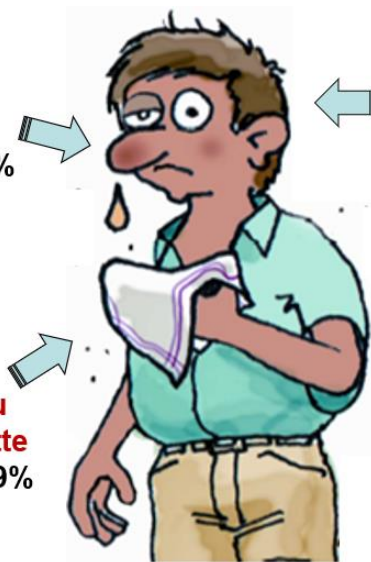


Nez bouché
ou qui coule
Rhinites : 92%

Yeux qui piquent
Conjonctivites : 87%

Toux sèche ou
gorge qui gratte
Trachéites : 79%

Gêne respiratoire
Asthme - Difficulté
à respirer : 53%



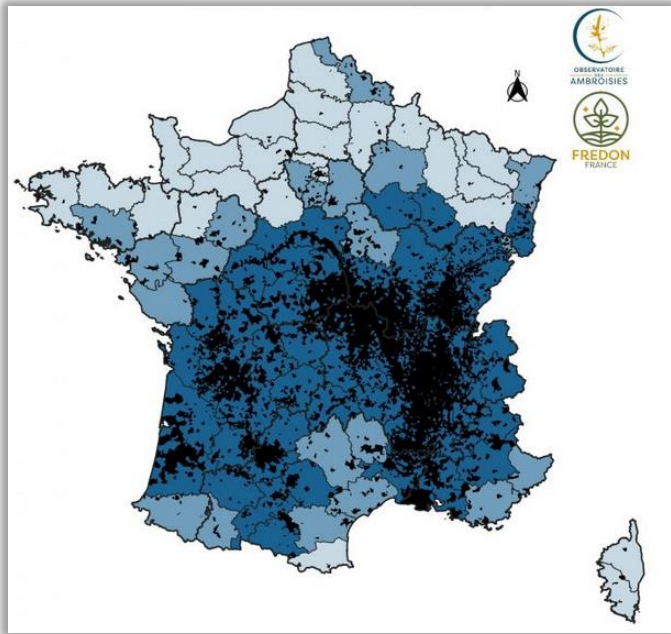
Les araines

Dissemination principalement par les activités humaines

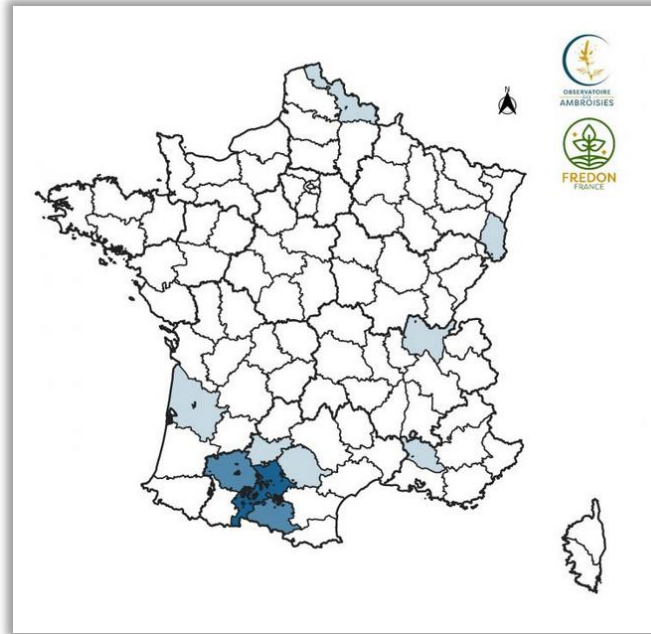


5 ambrosies classées nuisibles à la santé humaine

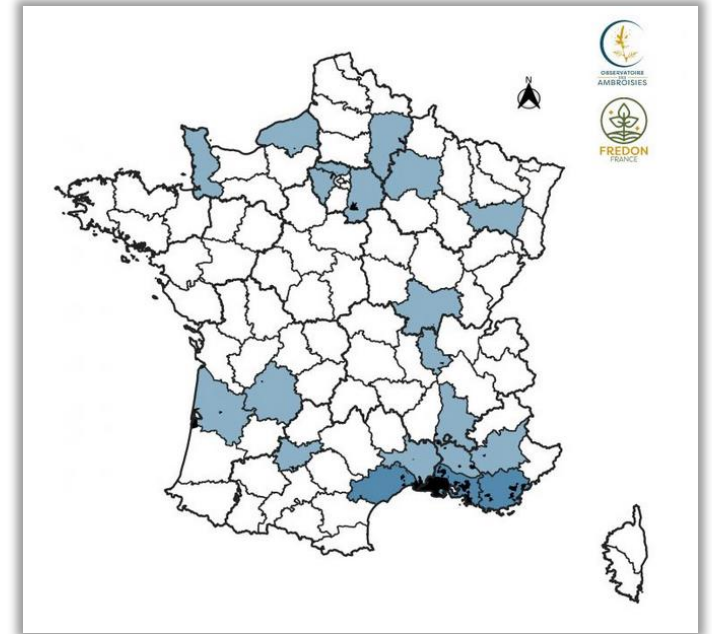
Ambroisie à feuilles d'armoise



Ambroisie trifide



Ambroisie à épis lisses



Un problème réglementé

- **Code de la santé publique** (espèces nuisibles santé humaine) ✓
- **Code rural et de la pêche maritime** (organismes nuisibles)
- **Code de l'environnement** (Stratégie nationale sur les EEE)

2011 : Création du
Comité Parlementaire
« Ambroisie »
Création de l'Observatoire
des Ambroisies

2017 :

Arrêté du 26 avril

interdit l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente et l'achat des espèces considérées.

Décret du 26 avril

Liste les 3 espèces d'ambroisie, fixe les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre. Modalités d'application par préfet de département (arrêté préfectoral)

2018 : instruction
interministérielle – élaboration d'un
plan d'actions local

PRSE 2017-2021

Déclinaison Plan régional santé-environnement
Objectif 2 Action 13

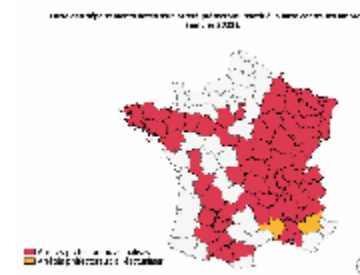
2015->2019 : Plan National Santé
Environnement 3 / *Actions 8 – 9 – 10 – 11.*

- Renforcer la surveillance et l'information sur les pollens allergisants.
- Inciter les collectivités à contribuer à la réduction de l'exposition à ces pollens.
- Mieux évaluer l'exposition à l'ambroisie et surveiller son expansion géographique.

2016 : Loi de modernisation de
notre système de santé (Art.57)

Nouveau chapitre VIII du **Code de la Santé Publique** : lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine

2019 : Actualisation des
arrêtés préfectoraux



Arrêtés préfectoraux de lutte contre l'ambroisie

- ✓ Tous publics concernés
- ✓ En tous lieux
- ✓ Un pouvoir de police spécial attribué au préfet
- ✓ Obligation de prévention et de destruction de l'ambroisie
- ✓ Elaboration de Plans d'Actions Locaux.

Dans l'Allier :
Arrêté n°2539/2019
du 15 octobre 2019

Carte des départements dotés d'un arrêté préfectoral
relatif à la lutte contre les ambrosies (mars 2025)


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Agence régionale de santé
d'Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation Départementale
de l'Allier

N° 2539 / 2019

ARRÊTÉ
relatif à la lutte contre les ambrosies de type *Ambrosia artemisiifolia* L.,
Ambrosia trifida L. et *Ambrosia psilostachya* DC dans l'Allier

LA PRÉFÈTE DE L'ALLIER,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le règlement (UE) N°574/2011 de la commission du 16 juin 2011 modifiant l'annexe
la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les te
maximales applicables au nitrate, à la mélamine, à *Ambrosia* spp. et au transfert de ce
coécidiostatiques et histomonostatiques, et établissant une version consolidée de ses annexes
et II ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment :
• les articles L. 1338-1 à L. 1338-5 imposant une lutte contre les espèces végétales
animales nuisibles à la santé humaine ;
• les articles D 1338-1 à D 1338-3 et R 1338-4 à R 1338-10 désignant trois espèces
genre *Ambrosia* et précisant les modalités réglementaires de la lutte contre
espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine ;

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L. 205-1, R. 205-1
R. 205-2 ;

VU le Code de la Défense, notamment l'article L. 1142-1 ;

VU le Code de Procédure Pénale, notamment l'article R. 48-1 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L. 120-1, L. 172-1, L. 229-1
L.110

PLAN D' ACTIONS DEPARTEMENTAL POUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
2019

Document rédigé suite au Comité de coordination du 28 mars 2019 par l'ARS
Transmis pour validation à Mme la préfète de l'Allier

CONTENU DU PLAN D'ACTION

**OBJECTIF STRATEGIQUE 1 :
COORDONNER LES ACTEURS ET LEURS DISPOSITIFS
POUR LUTTER CONTRE L'AMBROISIE**

SOUS-OBJECTIFS STRATEGIQUE 1.1 : Mettre en place le comité de coordination départemental

Objectifs opérationnels :
• Mobiliser les acteurs concernés par les actions de lutte
• Disposer d'un réseau départemental d'acteurs
• Coordonner les actions départementales
• Diffuser les dernières données disponibles (outils, pratique, connaissances) pour le département

SOUS OBJECTIF STRATEGIQUE 1.2 : mettre en place le nouveau dispositif réglementaire

Objectifs opérationnels :
• Disposer d'un nouvel AP répondant à l'évolution réglementaire dont la circulaire interministérielle
• Diffusion la plus large possible de cet AP par les ministères concernés

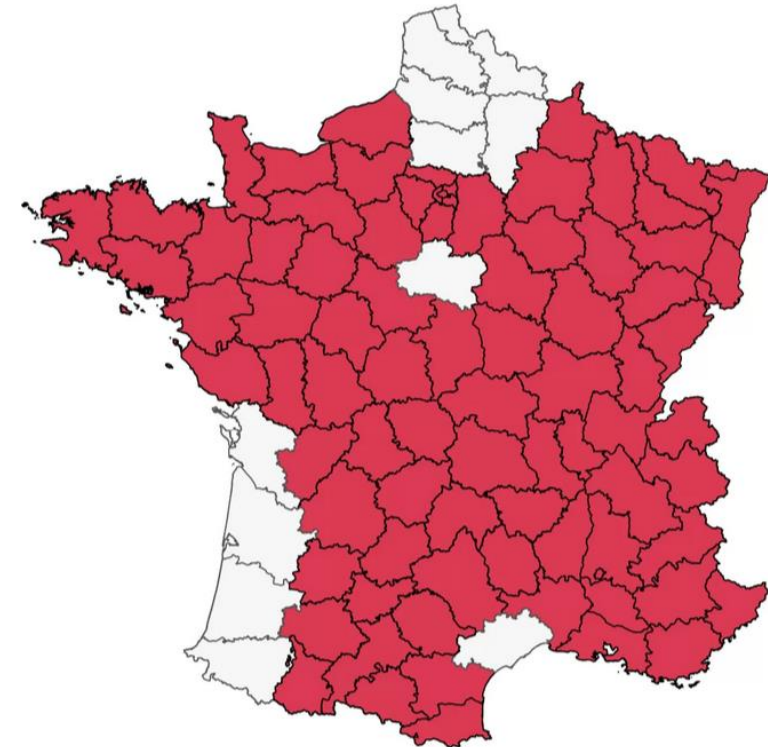
**OBJECTIF STRATEGIQUE 2 :
POURSUIVRE L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES AMBROISIES**

**SOUS OBJECTIF STRATEGIQUE 2.1 : Surveiller l'évolution de la présence d'ambrosie sur le département
et ses conséquences**

Objectifs opérationnels:
• Poursuivre et affiner la surveillance de la présence de d'ambrosie
• Connaître et partager les différentes données disponibles
• Evaluer la situation de l'implantation de l'ambrosie dans le département
• Evaluer les impacts sanitaires de l'ambrosie dans le département
• Connaître les périodes de pics de pollinisation

Stratégie de lutte :

- ✓ Construire un réseau de référents territoriaux.
- ✓ Surveiller la présence et contenir l'expansion de la plante.
- ✓ Eradiquer l'espèce sur les sites de faible présence.
- ✓ Réduire les niveaux de pollens pour réduire l'impact sanitaire.
- ✓ Gérer les stocks semenciers présents dans les sols.



Tous les arrêtés et plans d'actions retrouver
sur :

<https://ambrosie.fredon-aura.fr>

Le référent communal Ambroisie

- Les obligations de la commune en matière de lutte contre l'Ambroisie

Le maire doit organiser la lutte contre l'Ambroisie sur sa commune. Il s'appuie, pour cela, sur des référents "ambroisie" qu'il désigne sur son territoire.

Arrêtés préfectoraux de lutte contre les Ambrosies

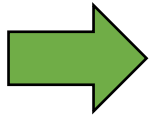
- Qui peut-être référent Ambroisie?
 - Des **élus** (en lien avec les aspects environnementaux la plupart du temps)
 - Du **personnel territorial** (services techniques, administratifs, ...)
 - Des **bénévoles** investis sur la thématique

BINOME : ELU + AGENT = EFFICIENCE

Le référent communal Ambroisie

La désignation d'au moins un **réfèrent ambroisie** pour chaque collectivité (commune, intercommunalité) est l'**outil n°1 pour organiser la lutte contre l'ambroisie**.

Pour s'inscrire ou désigner un référent sur votre territoire



<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/inscription>

Signalement Ambroisie

SIGNALEMENT S'INSCRIRE EN TANT QUE RÉFÉRENT AMBROISIE SE CONNECTER

S'inscrire en tant que référent ambroisie

CRÉATION D'UN COMPTE

Nom *	Prénom *
Email *	Téléphone
Code SIREN Commune *	
Commune *	Code INSEE *
Statut de l'agent	Remplacement d'un ancien référent ?



PLATFORME INTERACTIVE
SIGNALEMENT
AMBROISIE

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

1 SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE
Grâce à votre smartphone ou sur le site
[SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR](https://signalement-ambroisie.fr)



2 VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU
PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE



3 IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE
POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE



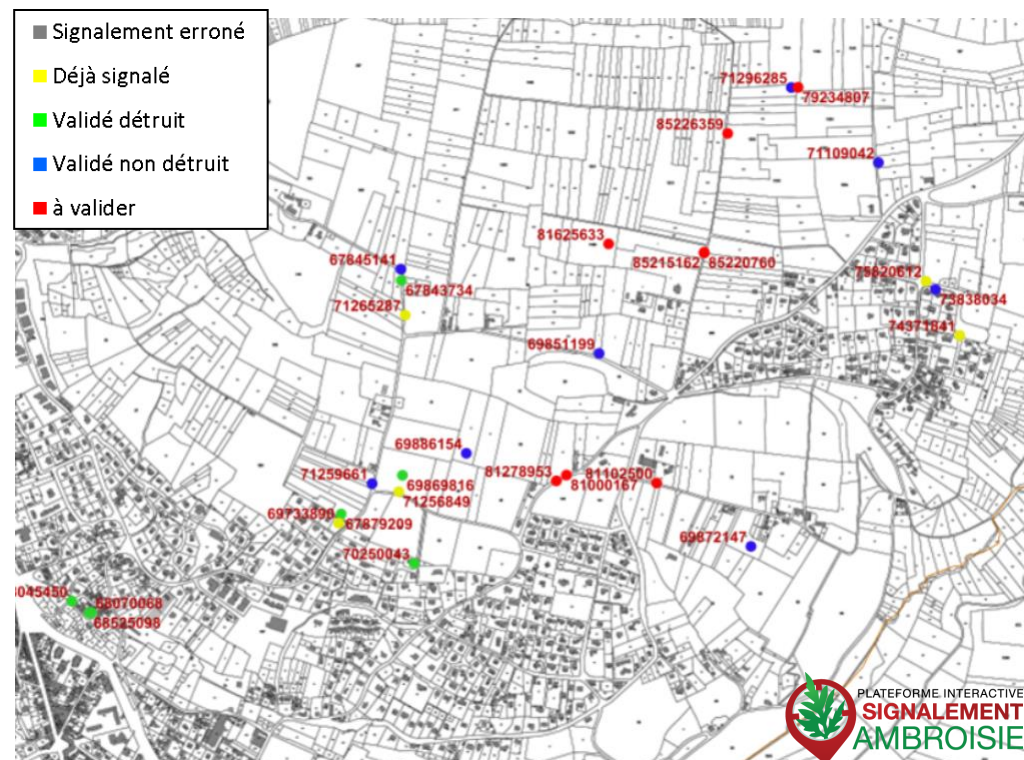
Le référent communal Ambroisie

La plateforme permet de :

- signaler sur le terrain lors de prospection
- suivre les actions de destruction
- répondre à la population
- avoir une cartographie du territoire
- Participer à la veille régionale et nationale



Application mobile pour signaler sur le terrain



Interface PC pour gérer et visualiser les signalements



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Les missions du referent communal

Les missions du référent communal

Un référent Ambroisie a pour rôle:

- De **repérer** la présence d'Ambroisie sur le territoire communal
- De **participer à la surveillance** contre ces plantes envahissantes
- **D'informer** les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4
- **De veiller et participer** à la mise en œuvre de ces mesures

Le maire et le référent communal peuvent s'appuyer sur des relais locaux qui connaissent bien la problématique (agriculteurs, associations de malades, particuliers, ...)

Les missions du référent communal

- Pour avoir une action efficace, le référent communal doit **connaître** et **savoir reconnaître** l'Ambroisie (*cycle, dissémination, ...*)!



La formation et le maintien de compétence est donc essentielle !

Les missions du référent communal

- **Les actions de terrain**

Selon le niveau d'infestation, la gestion des signalements de la plateforme consiste à:

- ✓ **Alerter** les propriétaires ou l'exploitant de la parcelle infestée
- ✓ Les **informer/conseiller** sur les méthodes de prévention et de lutte
 - les inciter à **détruire avant floraison** (fin juillet) pour éviter les pollens dans l'air
 - S'assurer d'une **destruction avant grenaison** (fin août) pour éviter une dissémination
- ✓ S'assurer des **moyens de destruction** (attention à la dissémination!) et **suivre** le secteur jusqu'à la fin de la saison



!! Celui qui gère la parcelle !!

Les missions du référent communal

- Les actions de terrain

- ✓ **Coordonner** les actions réalisées sur les secteurs infestés

- Être **irréprochable** sur les terrains communaux: gérer les foyers en priorisant les plus impactant pour la santé (proximité des lieux publics, bords de route)
- Favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles).

- ✓ **Rendre compte** au Maire

- ✓ **Végétaliser** les espaces publics afin de concurrencer l'Ambroisie



Les missions du référent communal

- **Les actions de communication**

Le référent ambroisie agit également dans la mise en œuvre **d'actions de sensibilisation** des acteurs du territoire (agriculteurs, opérateurs de travaux, grand public, gestionnaires d'espaces verts).



Les missions du référent communal

• Les actions de communication

Pour cela, de nombreuses actions de communication peuvent être envisagées :

- ✓ **Documents d'informations** (*plaquettes disposées dans des lieux stratégiques, ...*),
- ✓ **Articles** de presse (*bulletins communaux, presse locale, ...*),
- ✓ **Informations en ligne** (*sites des communes/EPCI, des associations locales, ...*)
- ✓ Organisation de **rencontres** (*réunions publiques, stands sur des marchés, ...*),
- ✓ **Messages stratégiques** sur les panneaux lumineux
- ✓ **Expositions** dans des lieux de passage de la commune (*mairie, bibliothèque, ...*)
- ✓ Promotion de la prise en compte de la réglementation ambroisie dans les **appels à projet**

Les missions du référent communal

Calendrier de gestion



Mai

- **Réactiver la surveillance** : suivi des signalements sur la plateforme, prospection terrain (notamment sur les secteurs connus comme étant contaminés)
- **Alerter** les propriétaires/exploitants en cas de présence avérée
- **Mettre à jour** la plateforme

Privilégiez le dialogue et la diplomatie !!



Juin

- Mise en place **d'actions de communication** (Journée internationale de l'Ambroisie)
- **Arrachage** (destruction manuelle sur les petits foyers)
- **Surveillance**/ Alerte/ mise à jour plateforme

Formations des référents



Les missions du référent communal

Calendrier de gestion



Juillet

- Mettre en place les **actions de gestion sur les terrains communaux**
- **Faucher** les foyers en bord de route
- **Inciter** les citoyens à détruire l'Ambrosie sur leur terrain avant pollinisation

Privilégiez le dialogue et la diplomatie !!



Août - Septembre

- **Faucher** de nouveaux bords de route (repousses, nouveaux foyers)
- **Relancer** les propriétaires/exploitants n'ayant pas mis en place les mesures de destruction demandées (courrier de signalement, mise en demeure)
- **Médiations** avec FREDON sur les cas les plus difficiles
- **Suivi** des foyers gérés précédemment (repousses possibles)

Consultez régulièrement les signalements sur la plateforme et les mettre à jour

Les missions du référent communal

Calendrier de gestion



Octobre-Novembre

- **Suivi** des repousses éventuelles
- **Mettre à jour** la plateforme
- Faire le **bilan** de la campagne (carte des secteurs infestés à surveiller l'année suivante, stratégie de communication, ...)



Décembre -Février

- Organisation/ Participation à des **réunions** (référents, milieu agricole, ...)
- **Vigilance** sur les travaux à proximité de foyers connus (transport de graines)

Les missions du référent communal

- **Le lien avec les référents de l'EPCI**

Des référents intercommunaux peuvent exister sur les EPCI, ils:

- **organisent le lien avec les acteurs sur leur territoire** (*prise en compte de la problématique dans les documents de gestion intercommunale, ...*)
- **accompagnent les référents communaux** dans leur mission (*réunions d'échange des référents communaux début/fin de campagne, appui communication, ...*)



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

**Les moyens dont
dispose le référent**



Les outils à disposition

Les formations et ateliers

Classe virtuelle

Plateforme / Observatoire

Atelier « visio »

Ateliers « généralistes »
Ateliers « spécialisés »

• Dont 1 atelier spécifique:
Le rôle du référent
intercommunal



Formation
AMBROISIE

Formation « Agents »
Formations « élus »

Réunion terrain
« spécifique »

Sur demande:

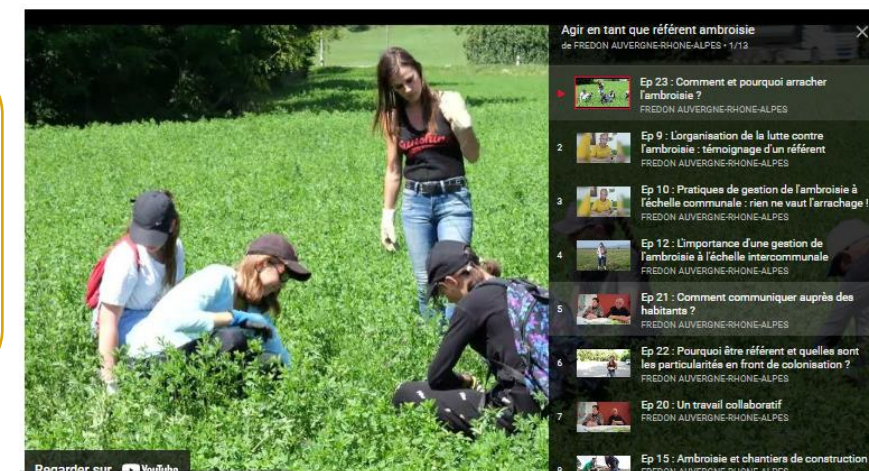
- Réunion technique
- Réunion d'information

Des témoignages
vidéo

<https://ambroisie.fredon-aura.fr/documentation-reglementation/>

Agir en tant que référent ambroisie

Pour accéder à tous les épisodes de la série, cliquez sur l'icône en haut à droite de la vidéo.



Les outils à disposition

Les formations et ateliers

Toutes les **formations** sont disponibles sur le **Portail de lutte contre l'ambroisie en Aura**, rubrique
« **Agenda** »



<https://ambroisie.fredon-aura.fr/agenda/>

Nouveauté !

4ème Plan Régional Santé-

Environnement AuRA

Une nouvelle approche multi-espèces à enjeux pour la santé :

ambroisie + moustique-tigre + tiques + chenilles processionnaires + berce du Caucase

Pour en savoir plus, pour vous former : *vos correspondants sur les territoires*

Portail de lutte contre l'ambroisie

en Auvergne-Rhône-Alpes



Signaler

Agenda

Le Référent

Documentation

Nos missions

FAQ & Contacts

Les outils à disposition

Les formations et ateliers

Date	Horaires	Thème
19/05/2025	17h00-19h00	Chenilles processionnaires : comprendre, prévenir et agir
21/05/2025	11h00-12h00	EESH en région AURA : les surveiller et contrôler leur expansion
27/05/2025	11h30-12h30	Les missions du référent ambroisie
05/06/2025	11h00-12h00	Moustique tigre : se mobiliser pour réduire les nuisances
11/06/2025	13h30-14h30	Ambrosies : les (re)connaître, prévenir et agir
18/06/2025	11h00-12h00	Berce du Caucase : la (re)connaître et empêcher sa prolifération
11/09/2025	11h00-12h00	Tiques : quels problèmes et quelles solutions ?
24/09/2025	11h00-12h00	Chenilles processionnaires : les connaître et protéger la population

<https://ambrosie.fredon-aura.fr/agenda/>

Les outils à disposition

La boîte à outils du référent

Dans la rubrique « Devenir référent » du site de l'Observatoire des ambrosies :

<https://ambrosie-risque.info/outils/boite-a-outils-du-referent-ambrosie/>



Boîte à outils du référent ambrosie

- Le référent ambrosie : quel est son rôle ?
- Comment devenir référent ambrosie ?
- Les documents à disposition du référent communal
- Lettre types
- Supports de formations



Les outils à disposition

Les outils de communication

Il existe un panel varié d'outils dont la plupart sont à retrouver sur le site de **l'Observatoire des ambrosies** : ambrosie-risque.info, rubrique **outils**.



observatoire.ambrosie@fredon-france.fr

www.ambrosie-risque.info

FREDON France

11 rue Lacaze

75014 Paris FRANCE

01 53 83 71 75



Affiche



Catalogue



Guide de gestion



Carte de reconnaissance



Vademecum d'aide à l'élaboration de plan local d'actions



Films documentaires



La Lettre de l'Observatoire



11 panneaux disponibles en prêt ou à l'achat
Prêt gratuit, transport pris en charge par la structure qui emprunte.

Les outils à disposition

Les outils de communication



Deux supports différents:

- Mallette Cap'tain Allergo : jeux de plateaux et d'extérieur
- Kit : CD avec 2 clips, 4 panneaux, 3 tapis, 1 carnet de mission par enfant, guide pédagogique
- Public : du CE2 à la 6^e
- Milieu scolaire, centres de loisirs, Journée de l'ambrosie...



Emprunt de CAPTAIN ALLERGO auprès de l'Observatoire des ambrosies ou Canopé ou association Gentiana

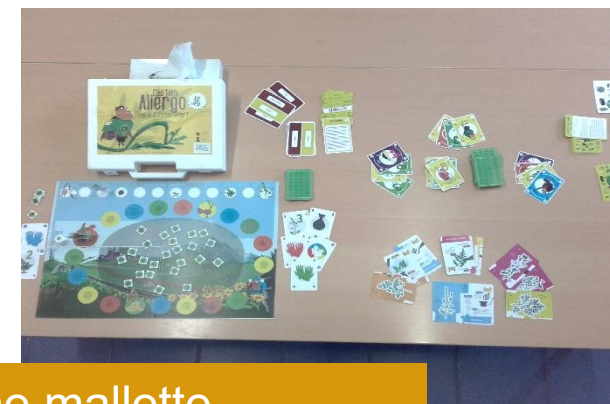
PLUS D'INFORMATIONS



<https://ambrosie-risque.info/outils/captain-allergo/>



Un kit



Une mallette

Les outils à disposition

Les Journées de lutttes contre l'ambroisie

Du 15 au 30 juin

Des journées pour **sensibiliser le grand public à la thématique des ambroisies.**

Actions réalisables :

- Sortie de reconnaissance et arrachage collectif
- Conférence grand public
- Animation Cap'tain Allergo
- Distribution documentation
- Exposition
- Alerter la presse
- À vos idées !

Faites-nous part des évènements que vous organisez, nous les listerons sur la page des journées de lutte contre les ambroisies sur ambroisie-risque.info



Cap'tain Allergo (Isère) - 2016



Arrachage (Doubs)- 2017



MERCI DE VOTRE ÉCOUTE



FREDON
AUVERGNE
RHÔNE ALPES

Temps d'échanges



Suivez-nous sur les réseaux !



Sur [Facebook](#) : en plus des informations de la page « Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine », retrouvez le « **Groupe d'échange référents ambroisie France** »

